

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2018

Numéro de version 31

Révision: 26.11.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** DOSENBACH Protection Universal Imprägnierspray 300 ml D F I Nr. 2 985 145
- **Code du produit** 10131089000
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Aérosol d'imprégnation pour cuir*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Salzenbrodt GmbH & Co. KG
Internationale Schuh- und Lederpflege
Hermsdorfer Straße 70
D-13437 Berlin
Tel.: +49 30 41404-512
- **Service chargé des renseignements :**
Service de sécurité des produits, numéro de téléphone +49 30 41404545;
mobile +49 162 1096464
e-mail: productsafety@collonil.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Urgences médicales: Centre anti-poison Berlin Tel.+49(0)30/30686700
Transport de matières dangereuses:
Casernes des pompiers Bayer Pharma AG Tel.+49(0)30/4681-4208

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*



GHS07

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07, GHS09
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbures, C6-7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% de n-hexane
- **Mentions de danger**
H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2018

Numéro de version 31

Révision: 26.11.2018

Nom du produit DOSENBACH Protection Universal Imprügnierspray 300 ml D F I Nr. 2 985 145

(suite de la page 1)

- H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
- **2.3 Autres dangers**
 Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhyde.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
 · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
 · **Description :** Matières imperméabilisantes dans solvants de hydrocarbon, rempli avec propulseur

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-0000	Hydrocarbures, C6-7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% de n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane ⚠ Flam. Liq. 1, H224	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane ⚠ Flam. Liq. 1, H224	2,5-<10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 2,5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **après inhalation :** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 · **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 · **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 · **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 Engourdissement
 Dyspnée
 Vertiges
 Fièvre
 Fièvre accompagnée de frissons
 Etat maladif

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2018

Numéro de version 31

Révision: 26.11.2018

Nom du produit DOSENBACH Protection Universal Imprägnierspray 300 ml D F I Nr. 2 985 145

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Eau.
Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Sans aération suffisante il peut y avoir formation de mélanges explosifs. Conserver hors de la portée des enfants.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker à un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2018

Numéro de version 31

Révision: 26.11.2018

Nom du produit DOSENBACH Protection Universal Imprägnierspray 300 ml D F I Nr. 2 985 145

(suite de la page 3)

- Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle (<2,5%)
--

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m ³ , 400 ppm

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

- **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc fluoré (Viton)

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme : aérosol

Couleur : incolore

- **Odeur :** caractéristique

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2018

Numéro de version 31

Révision: 26.11.2018

Nom du produit DOSENBACH Protection Universal Imprägnierspray 300 ml D F I Nr. 2 985 145

(suite de la page 4)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé -48 °C non applicable, s'agissant d'un aérosol
· Point d'éclair :	-97 °C non applicable, s'agissant d'un aérosol
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	200 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosivité : inférieure : supérieure :	1,0 Vol % 8,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	2100 hPa
· Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur: · Vitesse d'évaporation.	0,63768 g/cm ³ Non déterminé. Non déterminé. Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité : dynamique : cinématique :	Non déterminé. Non déterminé.
· Teneur en solvants : solvants organiques	70,2 %
Teneur en substances solides :	0,4 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possible en traces.
gaz hydrochlorique
fluorure d'hydrogène

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2018

Numéro de version 31

Révision: 26.11.2018

Nom du produit **DOSENBACH Protection Universal Imprägnierspray 300 ml D F I Nr. 2 985 145**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

CAS: 64742-49-0 Hydrocarbures, C6-7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% de n-hexane

Oral	LD50	>5840 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	>2920 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	>25,2 mg/l (rat)
-------------	----------	------------------

LC 50 inhal.4h	>20 g/m ³	rat
----------------	----------------------	-----

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** :
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique** :

CAS: 64742-49-0 Hydrocarbures, C6-7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% de n-hexane

biodégradabilité	81 %
------------------	------

IC50/72h	30 mg/l (algue)
----------	-----------------

EC50/48 h	3 mg/l (daphnia)
-----------	------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques** :
- **Remarque** : Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2018

Numéro de version 31

Révision: 26.11.2018

Nom du produit DOSENBACH Protection Universal Imprägnierspray 300 ml D F I Nr. 2 985 145

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

AEROSOLS (Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

AEROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

2.5F Gaz.

· **Étiquette**

2.1

· **IMDG**



· **Class**

2.1

· **Label**

2.1

· **IATA**



· **Class**

2.1

· **Label**

2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C6-7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 5% de n-hexane

· **Polluant marin :**

Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2018

Numéro de version 31

Révision: 26.11.2018

Nom du produit DOSENBACH Protection Universal Imprägnierspray 300 ml D F I Nr. 2 985 145

(suite de la page 7)

· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler :	-
· No EMS :	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Aucun des composants n'est compris.

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
- **P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**
- **E2 Danger pour l'environnement aquatique**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2018

Numéro de version 31

Révision: 26.11.2018

Nom du produit DOSENBACH Protection Universal Imprägnierspray 300 ml D F I Nr. 2 985 145

(suite de la page 8)

- **Prescriptions nationales :**

- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
III	50-100
NK	< 2,5

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique :** Département "Sécurité des Produits"

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**